

Formation

LES CONTRATS DE TRAVAIL ET LES OBLIGATIONS D'ENTREPRISE

DURÉE	40 heures
TARIF	2000 €
PRÉSENTIEL / DISTANCIEL	Présentiel
PROFIL DES STAGIAIRES	<ul style="list-style-type: none">◆ Chef d'entreprise, manager, cadre intermédiaire◆ Créateur d'entreprise◆ Autoentrepreneur
PRÉREQUIS	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme de niveau 5◆ Une sensibilité au management est requise
OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none">◆ Connaître les bases juridiques des contrats◆ Maîtriser la veille juridique de l'entreprise
CONTENU DE LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none">◆ Les contrats de travail<ul style="list-style-type: none">○ Avantages et inconvénients des différents contrats○ Différence entre contrat de travail et contrat de prestations stage, portage, travail temporaire, contrats aidés○ Les contrats de droit privés○ Les contrats de professionnalisation○ Les contrats d'apprentissage○ Les contrats d'usage○ La notion de responsabilité◆ Les clauses et obligations du contrat de travail<ul style="list-style-type: none">○ Période d'essai○ Non concurrence

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Travail
- Droit
- Obligations
- Les mentions légales
- ◆ Les modifications du contrat de travail
 - Le lieu d'exécution
 - La qualification
 - Le renouvellement
- ◆ Les obligations des entreprises
 - Mutuelle
 - Conges payes
 - Obligation de loyauté
 - DPAE
 - Fiche de paie
 - Visite médicale

Équipe pédagogique

JOLY Bruno

Moyens pédagogiques et techniques

- ◆ Site web eLearning: <https://elearning.coachingpaca.fr/>
- ◆ Documents supports de formation projetés
- ◆ Exposés théoriques
- ◆ Étude de cas concrets
- ◆ Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- ◆ Présences gérées sur le logiciel Assidus
- ◆ Questions orales ou écrites (QCM)
- ◆ Mises en situation
- ◆ Formulaires d'évaluation de la formation
- ◆ Contrôles continus en ligne
- ◆ Regroupement sur teams une fois par semaine, mardi soir de 17h à 18h

Version Février 2024